

Objet : Commission Jeunesse – Modifications réglementaires

Destinataires : Comités régionaux FFC - Comités départementaux

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les propositions de la commission jeunesse adoptées au BE du 25 janvier 2018 et du Conseil Fédéral des 26 et 27 janvier 2018 :

1 - Quotas TFJC 2018

Minimum : 18 coureurs - 3 garçons et 3 filles pour les 3 catégories

Maximum : 21 coureurs - 4 Garçons et 3 filles par catégories

Effectif Max	3 Pupilles Fille	4 Pupilles Garçon	3 Benjamines Fille	4 Benjamins Garçon	3 Minimes Fille	4 Minimes Garçon	21 coureurs	1 Juge à l'arrivée	5 Educatuers	27 pers
Effectif Min	3 Pupilles Fille	3 Pupilles Garçon	3 Benjamines Fille	3 Benjamins Garçon	3 Minimes Fille	3 Minimes Garçon	18 coureurs	1 Juge à l'arrivée	4 Educatuers	23 pers

3 filles+3 garçons minimum par catégories soit 18 coureurs, pouvant aller jusqu'à 3 filles + 4 garçons soit 21 coureurs maximum.

2 - Modifications du développement benjamin

A compter du 1^{er} février 2018, le développement des benjamins passe de 5.60m à 6,40m.

3 - Suppression de la limitation des braquets en cyclo – cross école de vélo afin d'avoir une harmonisation avec les écoles de VTT

Afin d'effectuer une harmonisation concernant le développement « cyclo-cross » des écoles de vélo car celui-ci est illimité dans les écoles VTT, il a été décidé de permettre aux jeunes d'utiliser leur VTT en école de vélo sans changer de développement et sans obligatoirement acheter un vélo pour faire du cyclo-cross.

Cathy MONCASSIN
Vice-Présidente FFC en charge de la Jeunesse